



En effet, selon certaines sources, il sera désormais possible d'effectuer des paiements électroniques entre plusieurs opérateurs.

En effet, dans la rubrique mobile money, il est en effet possible, depuis quelques semaines, qu'un abonné de l'opérateur X puisse directement transférer de l'argent dans un compte abonné chez un autre opérateur Y. Le secteur bancaire et celui des paiements électroniques ont travaillé toute l'année dernière pour finaliser le processus.

Dans son communiqué signé le 15 avril 2020, le gouverneur de la Beac, Abbas Mahamat Tolli, invite les populations de la Cemac à recourir massivement à ce mode de paiement disponible dans toute la sous-région. Il rappelle surtout que cela servirait à limiter la propagation du Coronavirus, en réduisant au maximum la circulation de mains à mains des billets et pièces de banque. Mais au-delà de la pandémie qui secoue le monde, c'est une véritable révolution que sont en train de vivre les systèmes de paiement en zone Cemac.

Selon une source proche du secteur, ce lancement officiel signifie que désormais de manière systématique, des transactions pourront être exécutées entre comptes bancaires, mobile money et carte bancaire. Cela était déjà faisable. Mais l'absence d'une plateforme commune d'opération de paiement rendait laborieux le processus de paiement pour les usagers.

Pour un abonné Orange Cameroun par exemple qui recevait un paiement MTN, il était contraint de se présenter à un point de paiement de l'opérateur expéditeur avant trois jours, sinon il en perdait le bénéfice. Désormais, le crédit monétaire transféré arrive directement dans son compte. Par ailleurs, certains opérateurs permettent déjà d'effectuer des paiements directement sur des comptes bancaires tiers. Il était déjà possible de retirer ou déposer de l'argent de son compte, via le mobile money.

De nombreux détails devront encore être clarifiés. Le transfert inter-opérateurs n'est pas gratuit. L'un des défis sera d'harmoniser la tarification de ce service. En plus, tous les acteurs ne semblent pas encore à jour en termes de technologie. Ce qui va restreindre un élargissement rapide de l'opportunité. Enfin, le communiqué de la Beac ne précise pas si les virements entre pays se feront dans les mêmes conditions que ceux effectués à l'intérieur d'un même territoire